Qu'est-ce que la FDSEA ?

" Avec la FDSEA, agir pour une agriculture forte et innovante "

Attachée à la valorisation du maillage rural, la FDSEA, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, s'engage chaque jour pour défendre l'avenir d'un monde rural vivant et dynamique. Par essence proche du terrain, elle tire sa force de la solidarité qu'elle génère entre ses adhérents, mais aussi de sa capacité à écouter les préoccupations du monde agricole et à y répondre, notamment par l'information.

EN MAYENNE, LA FDSEA, C'EST :

- 5 000 familles adhérentes, soit 4 500 exploitations,
- 200 syndicats communaux,
- 27 représentants cantonaux,
- 17 sections et commissions spécialisées,
- 90 réunions d'information menées, chaque année, sur le terrain.

49 administrateurs au service des agriculteurs, qui siègent dans les 150 commissions liées au monde rural initiées par les instances départementales, soit 20 réunions chaque mois.

COMMENT FONCTIONNE LA FDSEA ?

Consciente que l'union fait la force, c'est du terrain que la FDSEA tire sa capacité à influer sur l'évolution du monde rural. Ainsi se définit-elle avant tout comme la fédération de tous les syndicats communaux de la Mayenne et de leurs présidents, lesquels élisent leurs représentants cantonaux. Tous agriculteurs, actifs ou retraités, tous bénévoles, ces hommes et ces femmes défendent l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.
Et c'est à partir de cette inestimable richesse humaine qu'est constitué le conseil d'administration de la structure, exclusivement composé d'élus locaux parfaitement au fait des préoccupations quotidiennes du monde rural.

À QUI S'ADRESSE LA FDSEA ?

Agriculteurs en activité, bien sûr, mais aussi jeunes en formation, candidats à l'installation, nouveaux exploitants, retraités. Tous les acteurs du monde rural sont concernés par l'action menée par la FDSEA et les services qu'elle met à la disposition de ses adhérents et des non adhérents.

LES SERVICES

Accueillantes, compétentes, performantes et dynamiques, les équipes de la FDSEA sont au service de tous les acteurs du monde rural pour :

- apporter tous les renseignements utiles et nécessaires concernant l'installation,
- conseiller quant aux différentes réglementations existantes,
- aider à rédiger un bail, un contrat de travail ou d'épandage, un courrier spécifique,
- répondre aux questions, notamment d'ordre juridique, que se posent les exploitants,
- informer sur les productions, la législation, les aides,
- défendre l'agriculture et, individuellement, ceux qui en ont fait profession,
- représenter les exploitants et promouvoir la qualité de leurs produits,
- aller à la rencontre du monde rural en animant commissions et réunions thématiques,
- organiser et mettre en ouvre des stages de formation, tant technique que managériale.

Quel que soit le thème de la demande, la réponse, fondée sur le professionnalisme et la connaissance du terrain, sera toujours personnalisée et adaptée au cas présenté.